Envoyé en préfecture le 26/04/2022
Reçu en préfecture le 26/04/2022
ID : 040-214003139-20220413-2022_B17-DE

DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 7 avril 2022

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 avril 2022
--- o0o ---

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. DARRIBEYROS), LAFOURCADE (a procuration pour M. MAULNY), Mmes REBECHE (a procuration pour Mme THIEBLIN), COURROS (a procuration pour Mme GARBAY), ZELLER, M. BRUEY, Mme CHAPUIS, M. DAUBA (a procuration pour M. DELAS), Mme LAPORTE, M. FAUVEL (a procuration pour M. GOSSELIN), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, GORGES-LANDES, DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Etaient excusés : MM. GOSSELIN (a donné procuration à M. FAUVEL), DARRIBEYROS (a donné procuration à M. BROQUERES), Mme THIEBLIN (a donné procuration à Mme REBECHE), M. DELAS (a donné procuration à M. DAUBA), Mme GARBAY (a donné procuration à Mme COURROS), M. MAULNY (a donné procuration à M. LAFOURCADE).

Un scrutin a eu lieu, Mme PARTOUCHE-SEBBAN a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance B
Délibération n° 17

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Subvention au club taurin par la régie des fêtes 3 500 €

Il est proposé au conseil municipal, d'attribuer une subvention de 3 500 €, au club taurin TARTAS BEGAAR afin de financer les activités liées aux fêtes de TARTAS 2022.
Ce montant a reçu un avis favorable du conseil d'exploitation de la régie des fêtes, en réunion du 11 avril 2022.
Il est précisé que les crédits sont prévus au budget annexe de la régie des fêtes et animations.

Après en avoir délibéré

Ouï l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 3500 €, au club taurin TARTAS BEGAAR.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget annexe de la régie des fêtes et animations.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

VILLE DE TARTAS LANDES - 40400

Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.
La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.